

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

Sur convocation du 25 mai, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 31 mai 2018, sous la présidence de Monsieur Bernard SEIGLE, Maire.

Présents : Bernard SEIGLE - Yves GUILLOTTE - Maryvonne BALDASSINI - Jacqueline CECCON - Jean BARDET - Brigitte BARRET - Christian BOCQUET - Marlène CHAFFARD - Olivier COUET - Jean-François DEPOLLIER - Stéphane GREVE - Gilbert LIENARD - Christiane MICHEL - Jacqueline PECORARO - Guy PHILIPPE - Michel SOCQUET-CLERC.

Pouvoirs : Isabelle JOYE à Marlène CHAFFARD.

Absents : Valérie STEFANUTTI - Gaëlle SUBLET.

Secrétaire de séance : Christiane MICHEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

La lecture du compte rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Jean-François DEPOLLIER à 19h15.

## I. **DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018** (DCM n° 18/17)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de voter une décision modificative du budget principal 2018, sur préconisation de Madame La Trésorière, afin de régulariser une anomalie d'écriture et de respecter la procédure des dépenses imprévues de l'article L 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
020	Dépenses imprévues d'investissement	- 292 591,00 €			
23	Immobilisations en cours	292 591,00 €			
	<b>Dépenses investissement</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Recettes investissement</b>	

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
	<b>Dépenses fonctionnement</b>			<b>Dépenses fonctionnement</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
- Approuve cette proposition.

## II. **CREATION DE QUATRE EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES** (DCM n° 18/18)

Monsieur Bernard SEIGLE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 2, permettant le recrutement temporaire d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, et son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'en raison de l'accroissement saisonnier de l'activité au sein des services techniques cet été, il est proposé de renforcer ces services en créant 4 postes d'agents techniques ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE DE CREER** 4 emplois non permanents à temps complet d'agents techniques (pour accroissement saisonnier d'activité), à raison de deux semaines de contrat par agent, soit une durée cumulée de 8 semaines entre juin et septembre 2018,
- **DECIDE** que la rémunération des agents occupant ces emplois non permanents sera calculée sur la base de l'indice majoré 325,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats d'engagement,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## III. **TARIFS 2018 DES SALLES COMMUNALES ET DU PLATEAU SPORTIF DE MENULLES** (DCM n° 18/19)

Bernard SEIGLE, Maire, rapporteur, explique aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de simplifier le tableau des tarifs des salles communales et du plateau sportif de Menulles afin de répondre aux multiples demandes de location reçues en mairie et de clarifier la lecture des montants demandés.

		ASSOCIATION LOI 1901 DE LA COMMUNE OU DE LA CCFU			ASSOCIATION LOI 1901 HORS COMMUNE			ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL ET PERSONNEL COMMUNAL (limité à 3 fois par an et sans caractère commercial)	AUTRES DE LA COMMUNE		AUTRES HORS COMMUNE		SEPTUPLIE	CAUTION
		Réunion ou activités	Location sans but lucratif (réception, AG, etc)	Location avec but lucratif (soirée, loco, repas, etc)	Réunion ou activités	Location sans but lucratif (réception, AG, etc)	Location avec but lucratif (soirée, loco, repas, etc)		Location sans caractère commercial (expositions, ventes, produits divers, etc)	Location à caractère commercial (expositions, ventes, produits divers, etc)	Location sans caractère commercial (mariages, anniversaires, etc)	Location à caractère commercial (mariages, anniversaires, etc)		
SALLE DES FETES (140 personnes maximum)	Avec cuisine	GRATUIT	GRATUIT	70 €	150 €	140 €	300 €	70 €	230 €	300 €	500 €	600 €	GRATUIT	500 €
	Sans cuisine			55 €		110 €		55 €	150 €					
SALLE DE MENULLES (40 personnes maximum)	Avec cuisine	GRATUIT	GRATUIT	35 €	110 €	100 €	200 €	35 €	110 €	150 €	170 €	250 €	GRATUIT	200 €
	Sans cuisine			25 €		80 €		25 €	70 €					
SALLES MULTIASSOCIATIONS MENULLES (20 personnes maximum)	Pour AG ou formations	35 € (commune uniquement)												200 €
		ASSOCIATION LOI 1901 DE LA COMMUNE GRATUIT												
STADE DE FOOT MENULLES	Avec cuisine	GRATUIT			110 €									200 €
	Sans cuisine													
SALLE DE VERY (30 personnes maximum)	Sans cuisine	GRATUIT						25 €	70 €				GRATUIT	200 €
	Pour AG ou formations	35 € (commune uniquement)												

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs annexés à la présente ;
- **DECIDE** d'appliquer cette délibération dès sa publication

**IV. TARIFS 2018 DU BISTROT COMMUNAL (DCM N° 20)**

Bernard SEIGLE, Maire, rapporteur, pour la dernière année d'ouverture du Bistrot communal sous son format actuel propose les tarifs suivants :

Article	Unité	Tarif 2017	Tarif 2018
<b>BOISSONS ALCOOLISEES</b>			
Vins de Pays ou Méditerranéens	Verre 10 cl	1 €	1 €
Vins Méditerranéens (repas uniquement)	Bouteille 100 cl		12 €
Rouge ou Rosé (repas uniquement)	Bouteille 100 cl	8 €	8 €
Rouge ou Rosé (repas uniquement)	Pichet 50 cl		4 €
Rouge ou Rosé (repas uniquement)	Pichet 25 cl		2,50 €
Kir ou Blanc (Bourgogne Aligoté)	Verre 10 cl	2 €	2 €
Vin blanc « fruits de mer » (Muscadet, Pic Poul, etc)	Bouteille 75 cl		12 €
Vin blanc Bourgogne Aligoté (repas uniquement)	Bouteille 75 cl	15 €	15 €
Vin rouge Côtes du Rhône	Bouteille 75 cl		15 €
Bière Pression	25 cl	2 €	2 €
Bière bouteille	25 cl	2 €	2 €
Martini, Muscat, Suze	5 cl	2 €	2 €
Punch Planteur	10 cl	2 €	2 €
Ricard	2 cl	2 €	2 €
Alcools non mentionnés	2 cl	3 €	3 €
Champagne	Coupe 10 cl	4 €	4 €
Champagne	Bouteille	30 €	30 €
Whisky	4 cl	4 €	4 €
Cocktail du jour	20 cl		5 €

<b>BOISSONS NON ALCOOLISEES</b>			
Eaux avec ou sans sirop	Verre 20 cl	1 €	1 €
Limonade	Verre 20 cl	1 €	1 €
Jus de fruit	25 cl	2 €	2 €
Cola, Orangina, Schweppes, Perrier	25 cl	2 €	2 €
<b>BOISSONS CHAUDES</b>			
Café		1 €	1 €
Infusion, Thé...		2 €	2 €
<b>REPAS (sur réservation)</b>			
Repas de midi (boisson 25cl offerte)		15 €	15 €
Repas du soir		15 €	15 €
<b>PAUSE GOURMANDE</b>			
Glace (la boule)	Boule		2 €
Pâtisserie diverse	Part		2,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
- **APPROUVE** ces tarifs.

#### V. **SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AUX COOPERATIVES SCOLAIRES** (DCM N° 18/21)

Monsieur Bernard SEIGLE, Maire, rapporteur, évoque le fait que les dotations de l'Etat continuent à diminuer mais que la commune souhaite maintenir les subventions aux associations comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2017</b>	<b>Prévisions 2018</b>	<b>Observations</b>
AAPEI EPANOUE	60 €	60 €	
ALISE (Soins palliatifs)	100 €	100 €	
ALZHEIMER HAUTE SAVOIE	160 € (0.10 €/habitant)	159 € (0.10 €/habitant)	1 590 habitants au 01.01.2018
AMICALE DES ANCIENS	320 €	320 €	
AMICALE DES POMPIERS	190 €	190 €	
ANCIENS AFN	165 €	165 €	
APE	710 €	710 €	
ASSOCIATION DU SOURIRE	60 €	60 €	
CHEMINS FAISANT	500 €	500 €	
CLUB LOISIRS	1 340 €	1 340 €	
COMITE DES FETES	660 €	660 €	
COOP. SCOLAIRE MATERNELLE	1 080 € (18 €/élève)	1 260 € (18 €/élève)	Prévision rentrée 2018 : 70 élèves
COOP. SCOLAIRE ELEMENTAIRE	1 710 € (18€/élèves)	1 692 € (18€/élèves)	Prévision rentrée 2018 : 94 élèves
DDEN + SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	100 € (50 €/école)	100 € (50 €/école)	
ECOLE A L'HOPITAL	60 €	60 €	
FOYER COLLEGE SYLLINGY	264 € (4 €/élèves)	248 € (4 €/élèves)	62 collégiens
LA BANQUE ALIMENTAIRE	160 €	159 €	0,10 €/habitant
CLOWNS Z'HOPITAUX	0 €	0 €	
LIEUTENANTS DE LOUVETERIE	100 €	100 €	
MERCREDIS DU SKI	171 € (9€/adhérents)	234 € (9€/adhérents)	26 adhérents
PREVENTION ROUTIERE	0 €	0 €	
SSIAD ADMR	100 €	100 €	
COMITE DES ELEVEURS FOIRE DE LA BATHIE	114 €	114 €	
COOP. SCOLAIRE ELEMENTAIRE → activité piscine	900 €	1 007 € (26,50€/élèves)	Prévision rentrée 2018 : 38 élèves
AMIS DE LA FETE DE LA GASTRONOMIE	0 €	60 €	
COMITE FEMININ POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN DE HAUTE-SAVOIE		60 €	
Solde pour subventions non attribuées	3 976 €	442 €	
<b>TOTAL</b>	<b>13 000 €</b>	<b>9 900 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
- **APPROUVE** ces propositions.

**VI. TRAVAUX AU COLOMBARIUM (DCM N° 18/22)**

Yves GUILLOTTE, Maire-adjoint, rapporteur, explique aux membres du Conseil municipal que le premier colombarium a été installé en 1999 puis par manque de place cet espace cinéraire a été défini sous sa configuration actuelle en 2015.

Afin de répondre aux demandes de places dans cet espace, il devient nécessaire de prévoir un nouvel aménagement en harmonie avec l'existant.

Pour cela, diverses sociétés ont été contactées et ont remis des offres.

Ces propositions ont été présentées lors de la réunion des Commissions finances et travaux du 27 mars dernier.

Le choix des commissions a été arrêté sur l'offre de la société GRANIMOND sise 13/15 rue des Américains à SAINT-AVOLD (Moselle), SIRET n° 321 861 00091 pour un montant de 44 656,80 € TTC (quarante-quatre mille six cent cinquante-six euros et quatre-vingt cents).

Le montant de ces travaux a été prévu et inscrit au budget 2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE DE VALIDER** ces travaux.

**VII. ETUDE CONCERNANT L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET LA CREATION D'UN PATEAU SPORTIF (DCM N° 18/23)**

Yves GUILLOTTE, Maire-adjoint, rapporteur, explique aux membres du Conseil municipal que le nombre d'enfants scolarisés en école primaire à Choisy, après une baisse, connaît un accroissement significatif ainsi que celui du nombre des naissances sur la commune.

Afin de pallier les besoins d'accueil en salle de classes, en espace d'activités périscolaires ou divers ainsi qu'un lieu de pratique sportive scolaire et/ou extra-scolaire et/ou associative, il convient de lancer une réflexion quant à la réalisation d'une optimisation des locaux actuels.

Pour cela, une mission de faisabilité est nécessaire et a abouti à la remise d'offres de prestations par diverses sociétés.

Ces offres ont été présentées lors de la réunion des Commissions finances et travaux du 27 mars dernier.

Le choix des commissions a été arrêté sur l'offre de prestation prenant en compte le déterminisme du site et les besoins des professionnels (enseignants, personnel communal) présentée par la société AMOME Agence des Savoies sise Parc d'activités La Ravoire à METZ-TESSY (Haute-Savoie), SIRET n° 441 505 807 00020 pour un montant de 6 600 € TTC (six mille six cents euros).

Le montant de ces travaux a été prévu et inscrit au budget 2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de lancer cette mission de faisabilité

**VIII. PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE (EPF 74) (DCM N° 18/24)**

Bernard SEIGLE, Maire, rapporteur, explique que la Commune sollicite l'intervention de l'EPF 74 pour réaliser une acquisition foncière dans le secteur de Perroud, afin de compléter les réserves foncières déjà constituées lors de l'expropriation de la maison « GHAOUTI ».

Le bien concerné, situé sur la Commune, est le suivant :

Section – Numéro parcelle	Numéro de l'emprise	Adresse de l'emprise	Surface de l'emprise (m²)
Maison d'habitation mitoyenne sur 3 niveaux présentant une surface au sol de 50 m², et une surface habitable totale de 90 m², édifiée sur la parcelle :			
C 1116	1116	63 Cour de Perroud	89

Dans sa séance du 25 mai 2018 le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie a donné son accord pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires au projet envisagé.

Cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, au prix de 192.000,00 €.

- ✓ Vu l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 25/05/2018 ;
- ✓ Vu l'article 20 des Statuts de l'EPF 74 ;
- ✓ Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;
- ✓ Vu les modalités d'intervention et de portage définies dans la convention pour portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les modalités d'intervention, portage et restitution de l'EPF 74 pour l'acquisition du bien mentionné ci avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**IX. DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2018**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que par circulaire et arrêté préfectoraux il est nécessaire d'élaborer la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises à transmettre au Procureur de la République.

Pour cela, il est procédé au tirage au sort de trois noms parmi les personnes inscrites sur la liste électorale âgées de 23 ans au cours de l'année civile qui suit et au maximum de 70 ans.

Un courrier individuel leur sera adressé pour les en informer.

Un second tirage au sort réalisé par le Procureur de la République retiendra un nom parmi la liste communiquée par la mairie et pourra être amenée à siéger.

**X. DIVERS****Liste des autorisations d'urbanisme du 09 avril au 18 mai 2018 :**

TYPE	DATE	OBJET	LOCALISATION
Permis de construire acceptés	14/05/2018	Supérette, bar-restaurant, logement, hébergements touristiques	Route de l'Eglise
	09/04/2018	Garage double	Chemin de Ballaison
	09/04/2018	Maison d'habitation	Chemin de Farage
Permis de construire refusés	15/05/2018	Maison individuelle	Route des Mégevands
Déclarations préalables	18/05/2018	Modification en façade	Route du Chef-Lieu
	15/05/2018	Ravalement de façades	Route des Mégevands
	14/05/2018	Ravalement, toiture, modification de façades	Impasse du Villard
	14/05/2018	Agrandissement abri voiture et cellier	Impasse du Villard
	09/04/2018	Piscine et abri de jardin	Route de Perroud
Déclarations préalables refusées	07/05/2018	Remblaiement	Route des Balmettes

**Travaux aux Marais Pontaux-Rossy**

Depuis le 14 mai dernier et jusqu'au 31 août 2018 les Marais Pontaux et le secteur de Rossy connaissent des travaux de voirie sur route barrée.

Or, de nombreux automobilistes dévient par Rosières engendrant, par leur vitesse et leur fréquence, des désagréments aux riverains.

Afin de limiter ce phénomène, et à la demande du Conseil Municipal, des contrôles de vitesse vont être mis en place par la gendarmerie et la police intercommunale.

**Abribus de Perroud**

Suite à un accident de la route, l'abribus a été démoli par un automobiliste.

Une expertise de cet équipement est en cours.

**Départ de la directrice de l'école élémentaire**

Suite à la mutation de la directrice de l'école élémentaire, le Conseil Municipal organisera un moment convivial lors de la kermesse de l'école le samedi 23 juin prochain.

Fin de la séance : 20h45.